

Conférence de conclusion du Colloque International
pour le cinquantenaire de l'université laurentienne
La construction linguistique des territoires,
Sudbury, Ontario, Canada,
30/08-03/09/2010

La construction linguistique des territoires : éléments sur le cas de la France

Pascal Roggero, Professeur de sociologie à l'université de Toulouse, Toulouse 1-Capitole,
pascal.roggero@univ-tlse1.fr

« *La mer est une langue très ancienne que je ne sais plus déchiffrer* »
Jorge-Luis Borges, Marine, *La lune d'en face*, 1925

Si j'ai étudié le territoire comme « objet » sociologique et nombre de territoires comme « terrains » d'enquête, je n'ai jamais travaillé en propre sur la langue ou les langues. En la matière je ne puis revendiquer aucune compétence scientifique, tout juste un attachement profond à ma langue, le français. Je n'aurai donc qu'un rapport en quelque sorte hémiplégique à la thématique du colloque en traitant plus du territoire que de la langue. Je demande donc pardon aux auditeurs si ma démarche s'avère quelque peu claudicante. On marche mieux sur deux jambes comme l'indiquait un célèbre dirigeant chinois adepte des petits pas et des grands massacres. Ceci étant dit, je suis heureux d'être parmi vous ici, à l'université laurentienne de Sudbury, pour prononcer la dernière conférence de ce beau colloque. Je dois à l'honnêteté de préciser que ma présence ici tiennent beaucoup aux relations scientifiques que j'entretiens avec mon ami le professeur Simon Laflamme qui m'a fait connaître et apprécier les organisateurs du colloque : les professeurs Julie Boissenault et Ali Reguigui. Je les remercie pour leur invitation ainsi que le Consulat général de France à Toronto pour son soutien.

Je voudrais introduire le sujet avec cette photographie que vous avez sous les yeux. Que montre-t-elle ? Un paysage de Corse, en l'occurrence du Cap Corse au nord de l'île, où l'on voit des panneaux routiers maculés de peinture noire. Des noms de communes – Patrimonio et Barbaggio – sont barrés pour ne laisser figurer que leur formulation en langue corse – *Patrimoniu* et *Barbaghju*. Dans le coin d'un panneau un sigle apparaît : FLNC, le Front de Libération Nationale de la Corse, qui a signé cette opération. Tout est là : un territoire, deux langues qui rivalisent dans sa désignation et, bien sûr, la nature politique de la question. Pourquoi ? Parce que, comme le souligne bien l'expression française « lieu-dit », dire les lieux est une manière décisive de les faire exister. Des enjeux notamment symboliques, culturels et politiques se jouent quand il s'agit de dire le territoire comme vous le savez bien

ici. Face à ces revendications en faveur de la langue Corse, le juge constitutionnel français a adopté une jurisprudence constante dont témoigne sa décision du 17 janvier 2002. Il s'agissait d'examiner une loi relative à la Corse qui disposait dans son article 7 que : « La langue corse est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires de Corse ». Le Conseil constitutionnel a validé cet article en l'assortissant de la condition suivante : « Cet enseignement ne saurait revêtir un caractère obligatoire ni pour les élèves, ni pour les enseignants ». Car, en matière d'obligation linguistique, on ne saurait déroger à l'article 2 de la Constitution française selon lequel « La langue de la République est le français. ». Tout est dit sur la norme linguistique qui prévaut en France et la conception sourcilleuse dont son respect fait l'objet. Mais on ne saurait comprendre cette situation – qui amène ce pays à ne pas ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qu'il a pourtant signé depuis plus de dix – sans saisir, dans sa profondeur historique, ce triptyque entre langues, territoires et République.

Nommer le territoire participe de sa construction, c'est un acte dont le caractère routinier ne doit pas nous faire oublier qu'il engage, en arrière-plan, toute une conception du monde. L'écrivain Gaston Bonheur, originaire du département du sud de la France auquel l'Aude, le fleuve, a donné son nom, indique que dans le français mâtiné d'occitan de son enfance on personnifiait le cours d'eau : « *Je vais à Aude* », « *Aude est haute aujourd'hui* », « *Aude grogne*¹ ». Et comme l'a écrit ce grand connaisseur de la France que fut l'historien américain Eugen Weber: « *Il fallut un changement de mentalité total pour qu'on ajoute un petit article au nom de la rivière*² » et que l'on parle de l'Aude et non plus d'Aude. Qu'est-ce que ce « petit article » ajouté au nom de la rivière nous dit du rapport entre langue et territoire ? Ce « changement de mentalité total » évoqué par Weber renvoie à une période importante de la construction territoriale de la France, le XIX^e siècle, durant laquelle, à la suite du projet révolutionnaire, la connaissance et l'usage du français s'imposent dans l'ensemble du pays, de telle sorte qu'on peut parler d'un véritable territoire national. Mais si la langue française a participé à la formation du territoire de la France c'est au prix d'une rationalisation, au sens que le sociologue Max Weber a donné à ce terme, non seulement de son régime politique avec la forme républicaine mais aussi de nombreuses activités sociales. C'est de cette contribution de la langue française à la construction du territoire de la France et à sa rationalisation socio-institutionnelle dont je voudrais vous entretenir. J'ose espérer que cette histoire lointaine

¹ Gaston Bonheur, *Soleil oblique*, Paris, Julliard, 1978, p.121

² Eugen Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, p.144

contribuera à éclairer des situations plus contemporaines où, par exemple, il est question de l'anglais.

Mais un objet ne se saisit pas sans grille théorique. La mienne postule la pertinence du concept de territoire qu'elle se représente comme un « système complexe ». Je me vois donc contraint d'évoquer brièvement cette grille théorique avant de tenter de l'appliquer à la construction linguistique de la France.

1. De l'intérêt du concept de territoire à sa conceptualisation complexe

1.1 De l'intérêt du concept de territoire³

Si on ne discute pas, à ma connaissance, la pertinence du concept de langue, il n'en va pas de même pour le territoire. Certains, en effet, prétendent qu'à l'heure de la globalisation, réfléchir en termes de territoire serait anachronique. Une mobilité⁴ voire une liquidité⁵ généralisée aurait gagné les sociétés et rendrait obsolète le concept de territoire auquel est associée l'idée d'ancrage des humains dans un lieu. Sans nier l'impact de cette mobilité, tel n'est pas mon avis. A mes yeux, la pertinence du territoire demeure. Elle tient à sa nature anthropologique voire éthologique. Tout comme les sociétés animales, il n'est pas de vie humaine et sociale sans territoire⁶. L'espace devient territoire quand il prend la forme d'un lieu porteur de sens et créateur de ressources pour les individus et les « communautés ». On « habite » quand on réside dans un lieu où l'on se sent « chez soi » auprès des choses qui font sens pour soi⁷. Il est vrai qu'un mode d'habiter « polytopique » a vu le jour dans les catégories de la population les plus dotées en capital économique et culturel. Par delà le sociocentrisme des élites mobiles, la grande majorité des populations ne vit pas essentiellement dans les aéroports et si beaucoup d'individus se déplacent effectivement et régulièrement c'est, en général, dans un périmètre géographique limité. Il faut d'ailleurs constater que plus les ressources économiques des individus sont faibles et plus ils s'attachent physiquement et affectivement à « leur » quartier. Enfin, sur le plan théorique, cette approche qui se focalise

³ Roggero Pascal (dir.), *La complexité territoriale : entre processus et projets*, Paris, L'Harmattan, coll. L'Ingenium, 2006.

⁴ Urry, John, *Sociology Beyond Societies. Mobilities for the Twenty-first Century*, London, Routledge.

⁵ ⁵ Bauman Zygmunt, *Liquid modernity*, Cambridge, Polity, 2000.

⁶ Comme le rappelle Maurice Godelier, *Aux fondements des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007.

⁷ Roux, Michel, *Ré-enchanter l'espace. Pour un nouvel art d'habiter*, Paris, L'Harmattan, coll. L'Ingenium, 2001.

sur la mobilité apparaît trop unilatérale. Forçant le trait pour bousculer les vieilles catégories de la sociologie – société, classe, nation, territoire, etc. – elle en vient à minorer, excessivement selon nous, ce qui relève de la stabilité des cadres habituels de l'expérience vécue et la relative pérennité de certaines formes sociales. Mais si le territoire demeure un concept pertinent, c'est que, de notre point de vue, il est plus un processus qu'une matérialité. Plus fondamentalement, il présente les caractéristiques d'un « système complexe » selon Edgar Morin.

1.2 Le territoire comme système complexe

Le territoire est un processus. Il s'agit d'un construit, actualisé en permanence par les actions, les interactions, les relations et les représentations de ceux qui la font en y habitant, en s'y déplaçant, en y travaillant,... Il s'agit d'une vaste organisation qu'on peut regarder de haut et l'on verra alors des structures (bâtiments, infrastructures, réseaux divers,..) dans un espace géographique mais, si on rapproche le point de vue alors on percevra le grouillement humain plus ou moins dense qui fait la substance active du territoire. Cette activité est difficile à conceptualiser car elle présente les caractéristiques d'un phénomène complexe. D'abord, le territoire *émerge* de cette activité protéiforme et multiple. C'est-à-dire que la connaissance des comportements individuels des acteurs du territoire ne permet pas de connaître l'effet global qui en résulte. Le territoire est un système et « le tout [ou le système] est plus que la somme de ses parties⁸».

Considérer le territoire comme un « système complexe » consiste donc à tenter de représenter le processus par lequel il se construit en permanence. Comment le représenter ? Trois dimensions peuvent être distinguées sur le pan analytique même si elles sont systématiquement dépendantes comme le montre la figure 1..

⁸ Morin, Edgar, *La Méthode, La Nature de la Nature*, Paris, éditions du seuil, 1977, p. 101.

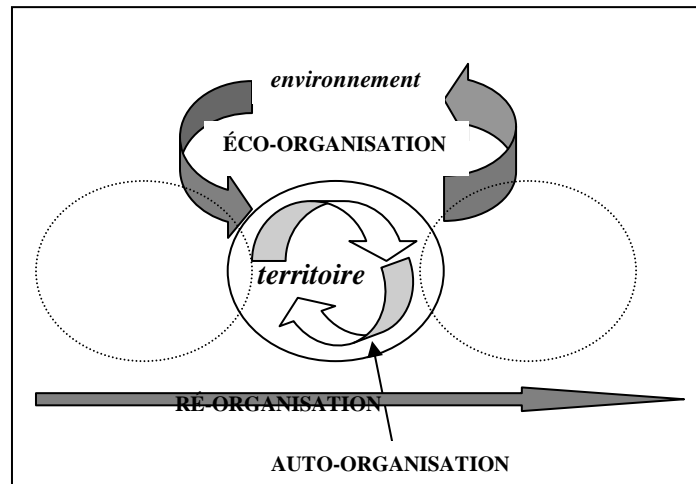


Figure n° 1 L'auto-éco-réorganisation territoriale

D'abord, nous l'avons dit, le territoire se produit lui-même, il s'" « auto-organise » en créant une identité spécifique qui le différencie des autres. Mais cette capacité à se produire lui-même, le territoire la tire aussi, comme tout système, de ses échanges avec son environnement, c'est-à-dire ce qui n'est pas lui. Il échange de l'énergie, de la matière et de l'information sous des formes diverses et s'inscrit, à ce titre, dans une forme d' « éco-organisation⁹ » qui représente à la fois une ressource mais aussi une contrainte pour le système. Enfin, il se transforme, il change avec le temps ou encore se « ré-organise » dans le cadre d'une histoire. Les familiers de l'œuvre d'Edgar Morin auront reconnu le concept d' « auto-éco-ré-organisation », un concept puissant même s'il reste difficile à opérationnaliser.

Comment la langue travaille-t-elle le territoire ? Dans quelle mesure participe-t-elle à l' « auto-éco-ré-organisation » territoriale ? Essayons d'esquisser une réponse à travers l'exemple de la France du XIX^e siècle.

2. La construction linguistique de la France au XIX^e siècle ou la contribution du français à l' « auto-éco-ré-organisation » des territoires

Examinons successivement ces trois dimensions en gardant cependant en mémoire qu'il s'agit d'une commodité de présentation et qu'il faut les imaginer dans leur fonctionnement solidaire.

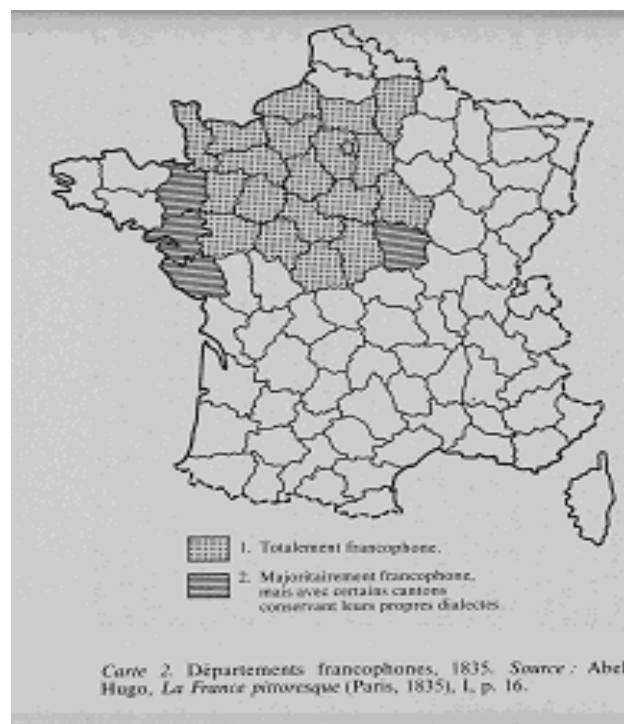
2.1 L'imposition du français et l'éco-organisation territoriale

⁹ Morin, Edgar, *op. cit.*, p. 202-203.

Si Marx a écrit que dans *Le dix-huit Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte* (1852) « les hommes font leur propre histoire mais ils ne savent pas qu'ils la font », il est cependant des périodes historiques, sans doute rares, où le projet politique apparaît avec une telle limpidité et rencontre un contexte si favorable qu'alors les hommes, au moins dans une certaine mesure, savent l'histoire qu'ils font. La période postrévolutionnaire en France, en gros le XIX^e siècle qui, pour les historiens, va jusqu'en 1914, en est l'illustration en dépit des changements de régime. Cela est tout à fait net sur le plan de l'unification linguistique du territoire qui constitue, aux yeux des élites républicaines, avec l'unification des structures politico-administratives la condition *sine qua non* de l'existence même du territoire national. Cette unification linguistique du territoire apparaît comme l'un des aboutissements essentiels du processus révolutionnaire. Dans notre modélisation, cette politique d'unification constitue l'aspect majeur, sur le plan linguistique, de l'« éco-organisation » des territoires. Prenons d'abord la mesure de ses résultats.

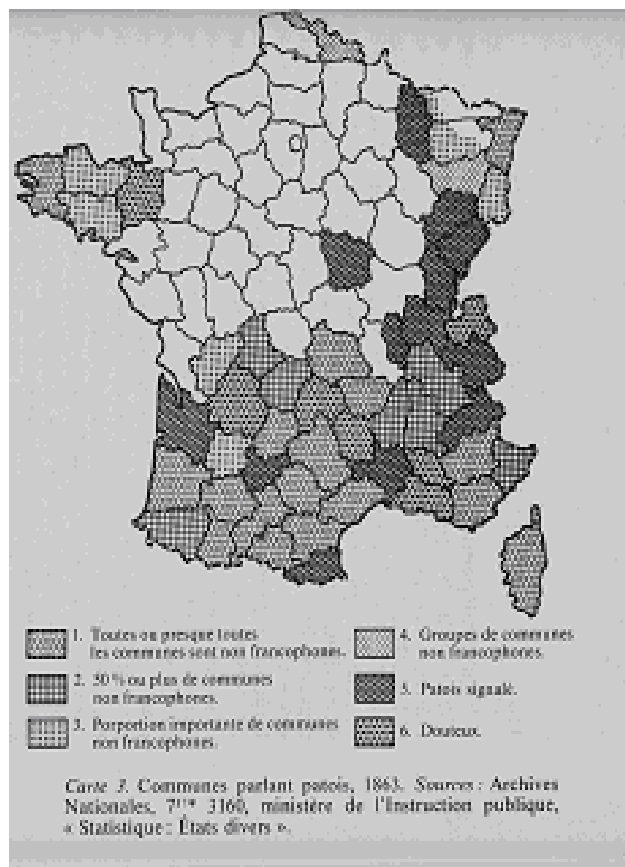
- Le français en France au XIX siècle

Eugen Weber a montré qu'il a fallu attendre la fin du XIX^e siècle pour que l'usage du français s'impose sur l'ensemble du territoire national.



Les départements francophones en 1835 (E. Weber, *op. cit.*, p. 109)

La carte ci-dessus montre qu'en 1835, dans la plupart des départements l'usage du français est minoritaire (en blanc), ceux totalement ou majoritairement francophones apparaissent en foncé ? Ces derniers se concentrent sans surprise autour de l'Ile de France, dans un quart nord-ouest du territoire à l'exception de la Bretagne et du Nord-Pas de Calais. La carte suivante montre, près de trente ans plus tard, en 1863, les départements où le français ne s'est pas imposé totalement. On constate que les « patois » demeurent plus ou moins importants dans une moitié sud du pays, marquée par la langue d'oc, la Bretagne à l'ouest, l'Alsace à l'est et dans le département Nord. Cependant à la fin du siècle le territoire est devenu très majoritairement francophone.



Les départements où le « patois » est présent en 1863 ((E. Weber, *ibid*)

Comment le français s'est-il imposé ? Les trois grands facteurs, aujourd'hui bien connus, sont l'école d'abord, mais aussi le chemin de fer et la conscription. Mais cela n'eût pas été possible sans la légitimité du français promu langue de la modernité.

- Le français comme « langue de la Raison »

Comme on le sait, l'œuvre révolutionnaire est toute marquée par la référence à la Raison à laquelle on voua explicitement un culte, celui de l'être suprême. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire la généalogie mais seulement de constater comme l'a écrit, ce grand connaisseur de la pensée des Lumières, le philosophe allemand Ernst Cassirer, qu'avec la Révolution :

« la société est assignée au tribunal de la raison, interrogée sur la légitimité de ses titres, sur les fondements de sa vérité et de sa validité¹⁰. » .

Et le verdict est sans appel : il faut détruire pour reconstruire, non pas *ré-former* mais *re-former* et, ce, en vertu de quelques grands principes¹¹. D'abord l'unité. Il faut unifier le territoire national, en finir avec les particularismes culturels et institutionnels. Ensuite, la légalité. Cette unification passe par la loi générale et s'applique identiquement à tous les territoires et les individus. Puis, l'égalité conçue comme une l'égalité abstraite du citoyen membre de la collectivité nationale. Et enfin la centralité. Les Lumières rayonnant du centre, il fallait les diffuser jusqu'aux dernières ramifications de l'ordre social.

La langue française est associée à chacun de ces principes. Si la Révolution est œuvre de Raison, sa langue est le français. Car, comme le dit l'abbé Grégoire qui obtint leur interdiction et leur remplacement officiel par « le langage de déclaration des droits de l'homme ». les dialectes locaux sont « des idiomes grossiers qui prolongent l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés¹² ». Il fut décrété que, dans toute la République, tous les enfants devaient apprendre à « parler, lire et écrire en langue française ». Au cœur de l'unité, le français était aussi la langue de la loi – ce qu'elle était depuis l'édit de Villers-Cotterêts de 1539 – mais surtout la langue du centre parisien, la ville d'où rayonnaient les lumières de la raison et dont les usages linguistiques conféraient prestige et position avant-gardiste à ceux qui les maîtrisaient. Mais, à la langue de Descartes et des classiques était aussi attachée une supériorité ontologique. Ainsi, avec des accents prérévolutionnaires, Rivarol a célébré, dans son fameux essai, peu avant la Révolution, *De l'universalité de la langue française* (1783), la supériorité de la langue française en prétendant qu'elle représentait rien moins que la langue de la raison, de l'ordre et de la clarté :

« Le français, par un privilège unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison, et on a beau par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe ; et c'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations : la syntaxe française est incorruptible. C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue. Ce qui n'est pas clair n'est pas français ; ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin¹³. »

¹⁰ Cassirer Ernst., *La philosophie des Lumières.*, Paris, Fayard, [1932] 1970, p. 53.

¹¹ Roggero Pascal., *Sociologie des représentations du pouvoir local : l'Etat français et ses communes*, Sudbury, Série monographique en Sciences Humaines, 2006.

¹² Grégoire, Rapport lu à la Convention, le 16 Prairial, An II, cité par Albert Dauzat, *Les patois*, Paris, Delagrave, 1946 (1927), p. 27 et s.

¹³ <http://www.bribes.org/trismegiste/rivarol.htm>, consulté le 24 juillet 2010

L'imposition de cette « langue de la Raison » aux territoires où fleurissaient les parlers locaux, par un Etat en quête de sa propre unité a eu des conséquences considérables sur l'« auto-organisation » territoriale.

2.2 Les conséquences du français sur l'auto-organisation des territoires

Imposer l'apprentissage et contraindre à l'usage du français constituait bien sûr une contrainte mais, dans le même temps, cela rendait possibles de nouveaux comportements, ouvrait des perspectives inédites. Cette « éco-organisation » linguistique a transformé l'« auto-organisation » des territoires.

- Des comportements linguistiques valorisés et d'autres stigmatisés

Les élites, d'abord urbaines puis rurales, délaissent les langues locales qui deviennent l'apanage des catégories populaires surtout paysannes et dont l'usage s'avère de plus en plus stigmatisant sur le plan culturel. L'école joua un rôle essentiel dans ce processus de diglossique comme en témoigne l'exemple de la « vache » narré par l'écrivain Per Jakez Helias dans *Le cheval d'orgueil* (1975). Durant sa jeunesse en Bretagne, à la fin du XIX^e siècle des historiens, la « vache » était cet objet honteux que les instituteurs faisaient encore porter au cou des élèves quand ils utilisaient un mot breton à l'école. Mais les œuvres artistiques étaient aussi jugées à l'aune de la langue. Ainsi M. de Pontmartin réagissant à la parution en provençal en 1859 du *Miréio* de F. Mistral –devenu *Mireille* par la suite – pouvait-il déclarer sans fard aucun : « Quel dommage que ce livre ait été écrit dans la langue de nos valets!¹⁴ ». De fait, ne pas parler français devint socialement pénalisant tout simplement pour défendre ses propres intérêts ou se déplacer dans un univers de plus en plus codifié par le seul français. La modernité se disait en français et les mots manquaient aux langues régionales pour désigner les techniques nouvelles, les activités industrielles naissantes, les maladies nouvellement découvertes,... A cette inadaptation technico-économique s'est ajoutée un archaïsme politique. L'historien M. Agulhon a bien montré dans *La République au village* (1970) comment les enjeux politiques nationaux ont pénétré les villages avec le français. Selon lui, les catégories politiques modernes – démocratie, république, nation, gauche, droite, etc.– ne se sont imposées qu'avec la langue de Voltaire. De telle sorte qu'on ne peut parler d'une nation et d'un territoire conscients d'eux-mêmes qu'à la toute fin du XIX^e.

¹⁴ Cité par Eugen Weber, *op. cit.*, p.126.

- La lente et difficile appropriation du français

Ce processus d'unification linguistique s'est réalisé au prix d'une acculturation notamment des populations paysannes très majoritaires à l'époque. La langue de l'école chassa les dialectes locaux sans pour autant les remplacer. On vit apparaître, dans la langue parlée, des mélanges de mots « patois » et de mots français. Par exemple parlait-on du *carroun* en Occitanie – ce qui signifiait initialement un mélange de blé et de seigle – pour désigner ce mélange linguistique. Il n'est pas difficile de savoir quelle langue représentait le blé. Mais cette confusion ne fut pas sans conséquence. Ainsi l'abbé Gorse écrivait-il dans *Au bas pays du Limousin* (1896) :

« A présent le paysan n'a plus de langage pour le servir. Il a désappris le patois : il manque même de mots pour exprimer sa pensée. Et quand il les emploie c'est de façon absurde. Il ne sait pas ce qu'ils désignent. Le français dans lequel il a été brutalement jeté [...] lui fait oublier sa langue limousine, mais ne pénètre pas jusqu'à lui. »

Il finit par le faire. Cette langue unificatrice fut bien, au prix d'une acculturation linguistique programmée, au cœur de la construction nationale et territoriale de la France. En d'autres termes, une profonde « ré-organisation » territoriale s'est produite et la langue y a pris une part essentielle.

2.3 La réorganisation des territoires : unité et diversité linguistiques des territoires

Les territoires ont changé. La société nationale a pris le pas sur les sociétés locales, et le territoire de la nation sur celui des localités. Et le français a été l'un des vecteurs de cette modernité. Alors qu'en est-il aujourd'hui ?



Carte des Langues régionales en France (DGLFLF)

Les langues régionales sont clairement marginalisées mais elles n'ont pas disparu. Le Rapport Cerquiglini¹⁵ en dénombrait 75 en 1999 dont un tiers en métropole. Certes elles comptent de moins en moins de locuteurs. Les études de l'INSEE permettent d'en estimer grossièrement le nombre à environ cinq millions soit moins de 10% de la population dont deux millions pour l'occitan, un million et demi pour les créoles à base lexicale française, huit cents mille pour l'alsacien, deux cents à trois cents mille pour le breton et cent cinquante mille pour le corse. Certaines sont plus enseignées que par le passé (corse, breton, alsacien, basque, occitan). Si l'on croit à la richesse de la diversité linguistique sur un territoire, faut-il être pessimiste ?

Beaucoup de raisons conduisent à l'être. On sait que des langues disparaissent régulièrement un peu partout sur la planète, emportant avec elles leurs visions du monde. Il y a là, sur le plan symbolique et culturel, un péril comparable à celui du déclin de la biodiversité sur le plan naturel. Comme vous le savez mieux que beaucoup d'autres, la langue est aussi un combat. De l'autre côté de l'Atlantique, les Français me semblent plus indolents, moins soucieux de défendre l'usage de leur langue. Pourtant, en dépit du projet initial de l'Union européenne de réaliser « l'unité dans la diversité » linguistique et culturelle, les

¹⁵ Cerquiglini B., *Les langues en France. Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale*, Paris, La Documentation française, 1999.

enseignements comme les pratiques montrent que l'anglais tend concrètement à s'installer comme la seule langue commune. Et, alors que la publication en anglais, en français et en allemand des documents officiels de l'Union constitue une obligation, on constate que, de plus en plus, les textes paraissent dans la seule langue d'outre-manche. Il est même arrivé à la Commission européenne de privilégier le recrutement de cadres locuteurs natifs de l'anglais allant même les chercher en Australie et aux Etats-Unis d'Amérique. D'ailleurs les Européens se sentent beaucoup plus menacés que protégés dans leur identité par la construction européenne¹⁶. Cela nourrit un euroscepticisme atteignant avec la crise des sommets, porté qu'il est par de puissants mouvements populistes et identitaires. Mais gardons-nous d'un tableau excessivement noirci.

Je voudrais, pour terminer, réfléchir plutôt à des motifs d'espérer en matière de diversité linguistique. D'abord constatons qu'en Europe mais aussi ailleurs dans le monde, les pouvoirs publics prennent des formes de plus en plus décentralisées. Or l'autonomie des territoires locaux s'accompagne généralement de politiques visant à réhabiliter, au prix de réinterprétations quelquefois surprenantes, le patrimoine et l'identité culturels des localités. Comme on le sait, cette tendance est accentuée par la globalisation qui suscite une dialogique « globale ». Cette recherche de spécificité correspond à une tendance de fond des politiques locales aussi pour des raisons stratégiques. En effet, dans la concurrence que se livrent aujourd'hui les territoires pour conserver et/ou développer leurs ressources (habitants, activités, etc.), la possession d'une identité singulière constitue un atout majeur. L'exemple de la Catalogne et sa capitale Barcelone est emblématique de ce type de politique où une identité forte y compris linguistique, défendue vigoureusement, s'articule avec la réussite économique, la modernité technologique et l'ouverture culturelle. En matière de promotion des villes ou des territoires on constate un peu la même stratégie de différenciation que l'on trouve sur les marchés des biens et des services. Dans la niche de la singularité, on dispose du monopole. Il faut néanmoins bien être conscient que cultiver son identité et sa langue peut mener au repli identitaire voire xénophobe. Cela paraît peu discutable. Mais, d'un autre côté, l'échange n'est fécond que s'il existe des différences. Il ne s'agit pas de les essentialiser mais au contraire de les considérer comme résultant de *processus* historiques et donc appelées à se transformer par l'échange et la communication. Une identité fermée n'est théoriquement pas possible et quand elle prétend l'être elle devient une idéologie mortifère. La conception

¹⁶ PetitJean Cécile, « Plurilinguisme et politique éducative en Europe : de la théorie à la pratique », *Revue des étudiants en linguistique du Québec*, vol ; 1, n° 2, 2006, pp. 98-125.

dialogique du social proposée par le sociologue allemand Georg Simmel – que l’on retrouve dans la complexité d’Edgar Morin – permet de penser cette question. On trouvera dans le travail de Simon Laflamme une conception proche dont on signalera l’ouvrage *Homogénéité et distinction* (2003), coécrit avec Ali Reguigui.

Je ne sais si j’ai donné suffisamment à voir le rôle de la langue dans la construction territoriale française. En toute hypothèse, le territoire comme la langue, avant d’être des objets théoriques, relèvent du monde vécu. A ce titre, il convient de les appréhender de manière sensible. Qui mieux qu’un écrivain comme Jacques Lacarrière qui traversa la France à pied, arpentant les chemins des Vosges à la côte languedocienne, pourrait nous dire ce rapport que la langue entretient avec le territoire. Permettez-moi de le convoquer en guise de conclusion. Dans *Chemin faisant. Mille kilomètres à pied à travers la France* (1973) il témoigne de sa découverte de mots inconnus de lui et des dictionnaires. Il écrit :

« C’est surtout à partir de l’Auvergne que ces mots , touchant le paysage, les maisons, les matériaux, se mettent à proliférer. Et on ne peut rester insensible, en dehors de leur contenu utilitaire, à la beauté ou à la saveur de ces mots. Ils expriment beaucoup plus que la musique de leurs syllabes : ils dévoilent un regard différent, une expérience irremplaçable face au paysage ou face à la terre qu’on transforme. » (p.117)

Ces mots en voici quelques uns :

« Agouille, barvoller, boubène, bioulade, chaplis, cingle, canolle, chaleil, chalandière, draille, écraigne, gagnerie, gâtine, mardelle, mouillères, [...] » (p.118)

Au plus près des choses, Lacarrière commente :

« C’est un lexique d’herbes, des phrases de roc et de vent, un livre qui vit et qui chante bien loin de nos oreilles habituées au français, un livre qu’on ne peut découvrir qu’en le cherchant sur les chemins, dans les cafés des vieux villages sur les lèvres d’un paysan vous expliquant la route à suivre. » (p. 111)

Que pourrais-je dire de plus ?